



Octobre 2024

Avertissement : Ce tableau de bord est établi à partir des données arrêtées au 15 novembre 2024. Les résultats présentés sont susceptibles d'être révisés à chaque nouvelle publication pour tenir compte des déclarations tardives ou d'éventuelles actualisations de la part des fournisseurs de données.

De mai à octobre 2024, les importations sont significativement inférieures à leur niveau de 2023 (-35 %), signe que la demande intérieure ne redémarre pas, impactée par les réductions ou cessations d'activité des entreprises, par la baisse de pouvoir d'achat des ménages et une chute de l'investissement.

En effet, le tissu économique perd 120 sociétés et 1 150 entreprises individuelles (ou travailleurs indépendants) depuis mai, particulièrement dans l'industrie, les activités spécialisées et la santé.

Dans le même temps, l'emploi salarié est en difficulté avec environ 9 000 salariés privés d'emploi (chiffres provisoires de mars à septembre), dont 4 900 indemnisés au chômage total. 16 700 personnes, encore salariées, sont concernées par une autorisation de chômage partiel pour le mois d'octobre, en particulier dans les secteurs du nickel, du commerce, du transport et de la construction.

En temps normal, les revenus du travail représentent en moyenne 80 % du revenu disponible des ménages calédoniens. Aussi, leur baisse, même partiellement compensée par l'indemnisation du chômage, pénalise la consommation. De plus, les prix à la consommation augmentent en octobre, tirés par l'électricité, les produits manufacturés (vêtements, meubles etc.) et les transports. Les prix de l'alimentation restent stables, mais leur hausse de 6,7 % depuis le début de l'année grève le pouvoir d'achat des ménages et fragilise particulièrement les plus modestes, qui consacrent 28 % de leurs dépenses à leur alimentation.

Emploi - Chômage

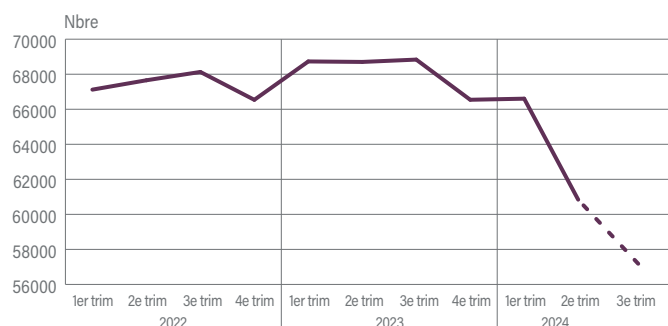
● Emploi salarié privé

L'indicateur porte sur le nombre de salariés ayant un contrat actif au dernier jour du trimestre, auprès d'un employeur du privé.

Dans le contexte, il permet de constater la destruction d'emplois salariés du privé, qui avait commencé avant les événements du mois de mai (notamment en lien avec les annonces de KNS) et s'est accentuée depuis.

Les informations du dernier trimestre, en pointillé dans le graphique, sont estimatives au vu des déclarations d'embauche et de débauche actuellement enregistrées. Elles ne seront mentionnées dans le tableau que lorsqu'elles seront consolidées, soit 5 mois après la fin du trimestre.

Évolution du nombre de salariés dans le secteur privé



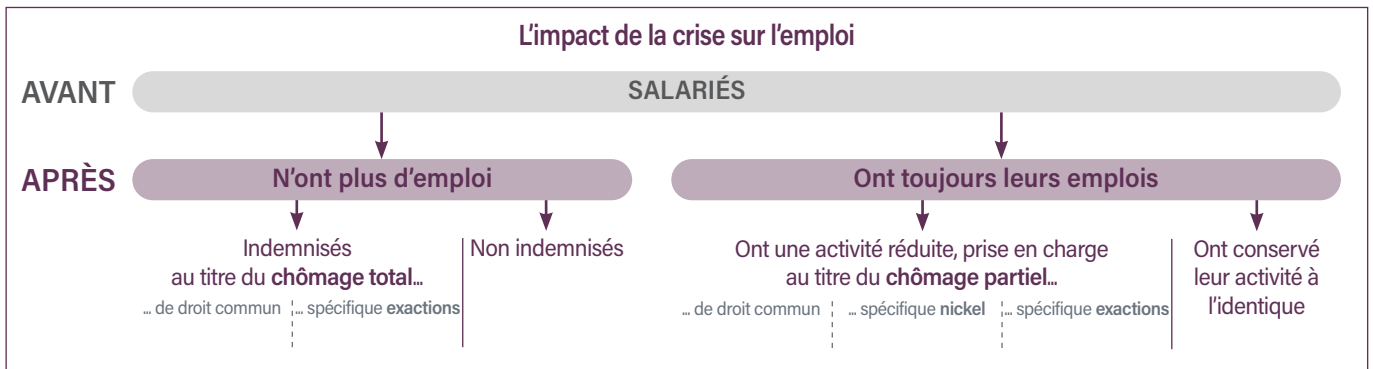
Salariés dans le secteur privé

	2023	2024
1 ^{er} trimestre	68 714	66 616
2 ^e trimestre	68 689	60 899
3 ^e trimestre	68 813	
4 ^e trimestre	66 520	

Sources : Cafat - Isee

Unité : nombre

Sources : Cafat - Isee



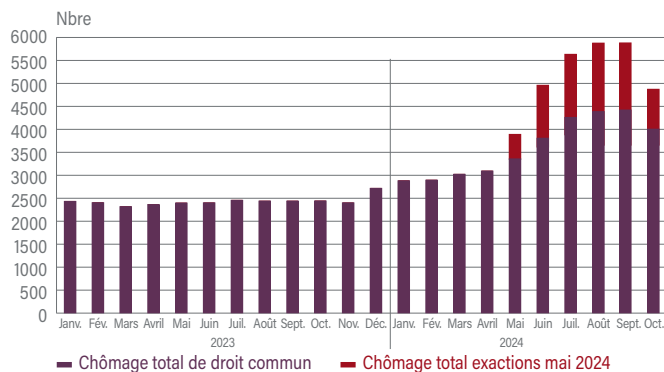
● **Chômage total - Bénéficiaires**

L'indicateur porte sur le nombre mensuel de personnes qui n'ont plus d'emplois et qui sont indemnisées par la Cafat au chômage total, selon le mois pour lequel l'indemnité est due.

Le chômage total de droit commun est soumis à des conditions d'ouverture de droits. Il a été complété par des mesures de chômage total spécifique aux exactions débutées en mai 2024. Compte tenu des conditions d'ouverture de droits propres à chacun de ces deux dispositifs (cf. annexe), le nombre de chômeurs indemnisés au chômage total peut être inférieur au nombre d'emplois salariés perdus.

Les intéressés ayant 3 mois pour effectuer leurs démarches auprès de la Cafat, les chiffres des 3 derniers mois peuvent évoluer de manière rétroactive. Le mois mentionné est celui pour lequel les droits sont ouverts. Celui-ci peut différer du mois de la demande d'admission à ce dispositif, comme de celui au cours duquel les allocations de chômage total sont effectivement versées au bénéficiaire.

Évolution du nombre mensuel de bénéficiaires du chômage total selon le type de chômage



Sources : Cafat - GNC - Isee - Données provisoires

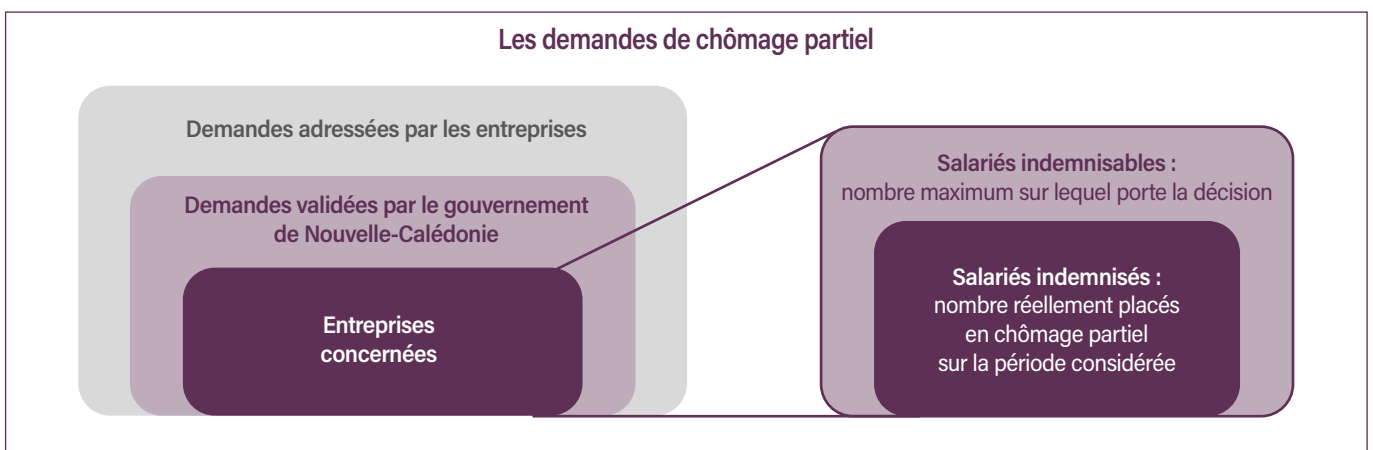
Bénéficiaires du chômage total selon le type de chômage

	Droit commun		Exactions
	2023	2024	2024
Janvier	2 417	2 867	-
Février	2 389	2 882	-
Mars	2 303	3 016	-
Avril	2 348	3 108	-
Mai	2 383	3 345	497
Juin	2 387	3 771	1 178
Juillet	2 441	4 271	1 347
Août	2 424	4 423	1 381
Septembre	2 424	4 465	1 352
Octobre	2 427	4 020	859
Novembre	2 386		
Décembre	2 702		

Sources : Cafat - GNC - Isee - Données provisoires

Unité : nombre

Les demandes de chômage partiel

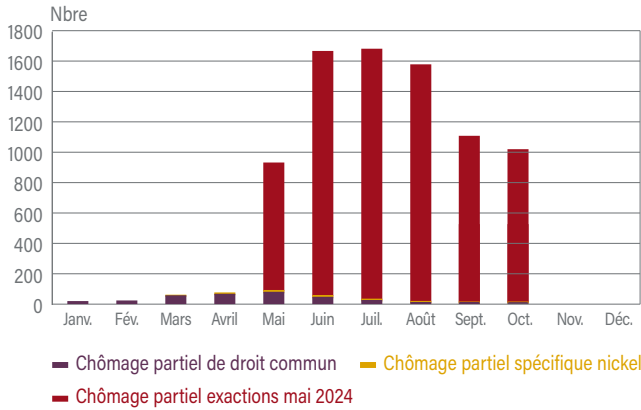


● Chômage partiel - Entreprises concernées

L'indicateur porte sur le nombre d'entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés.

Attention : Une même entreprise peut être comptabilisée sur plusieurs types de chômage et sur plusieurs mois. Le total sans double compte prend en compte cette entreprise une seule fois, quelle que soit la mesure de chômage accordée.

Entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données provisoires

Entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
Janvier	8	-	-	8
Février	12	-	-	12
Mars	47	4	-	51
Avril	58	10	-	68
Mai	70	13	920	989
Juin	36	13	1 664	1 702
Juillet	16	13	1 674	1 696
Août	3	10	1 596	1 607
Septembre	1	8	1 103	1 112
Octobre	1	3	1 014	1 018
Novembre	-	-	-	-
Décembre	-	-	-	-
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	251	71	6 957	8 263

Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données provisoires

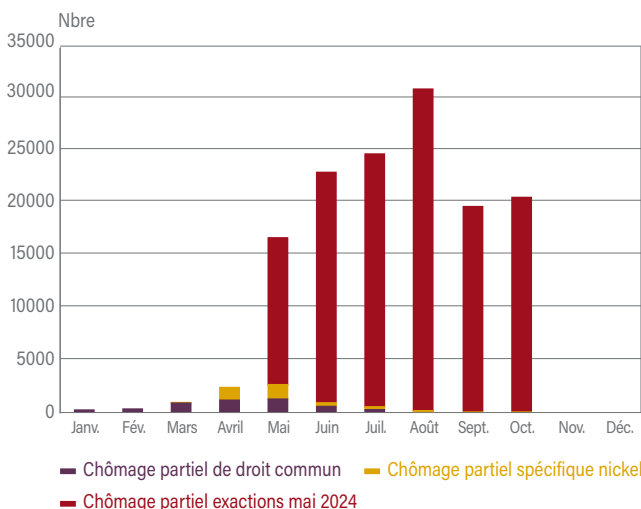
Unité : nombre

● Chômage partiel - Salariés indemnisables

L'indicateur porte sur le nombre de salariés indemnisables au chômage partiel, c'est-à-dire dont le temps de travail pourrait être partiellement réduit au cours du mois concerné, conformément à la demande validée de l'entreprise.

Attention : Les salariés d'une même entreprise sont comptés sur plusieurs mois, correspondant à la période de couverture des droits. En outre, une même entreprise peut avoir fait une demande sur deux types de chômage partiel différents pour un même mois (exemple le plus fréquent : spécifique nickel jusqu'au 12 mai puis émeutes à partir du 13 mai). Un même salarié pouvant donc avoir bénéficié de deux types de chômage partiel différents au cours du même mois, le total sans double compte dénombre les salariés distincts indemnisables au cours d'un mois donné.

Salariés indemnisables au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données provisoires

Salariés indemnisables au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
Janvier	123	-	-	123
Février	216	-	-	216
Mars	774	63	-	837
Avril	1 057	1 209	-	2 208
Mai	1 158	1 374	14 100	14 936
Juin	435	350	22 860	23 135
Juillet	155	307	24 546	23 618
Août	30	283	30 852	23 501
Septembre	5	102	19 035	17 521
Octobre	5	22	20 100	16 715
Novembre	-	-	-	-
Décembre	-	-	-	-
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	697	677	25 493	26 867

Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données provisoires

Unité : nombre

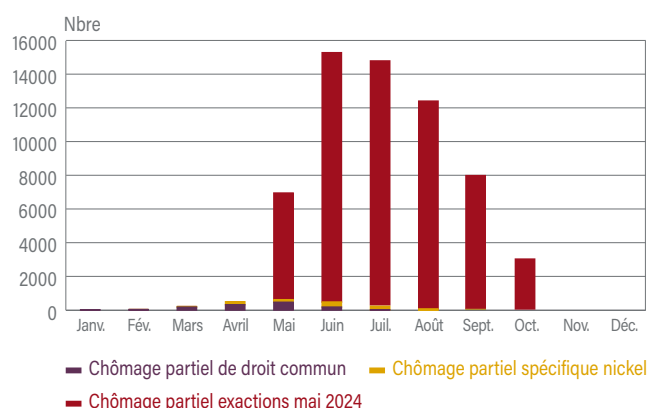
● **Chômage partiel – Salariés indemnisés**

L'indicateur porte sur le nombre de salariés, toujours en emploi mais dont le temps de travail a effectivement été réduit au cours du mois concerné, qui sont pris en charge au titre du chômage partiel. Par définition, ces salariés ne sont pas des chômeurs.

Cet indicateur permet de rendre compte chaque mois de la réduction d'activité au sein des entreprises, en fonction du dispositif mobilisé. L'indemnisation du chômage partiel est versée à l'entreprise par la Cafat, a posteriori, en remboursement des salaires versés pour des heures non travaillées, après réception des états envoyés par l'entreprise. Le mois mentionné ici est celui pour lequel l'indemnité est due et donc celui du travail à temps partiel. Il diffère du mois au cours duquel les sommes sont effectivement payées par la Cafat.

Attention : Les salariés bénéficiaires d'une mesure de chômage partiel sont comptés sur plusieurs mois, correspondant à la période de couverture des droits. En outre, une même entreprise peut avoir fait une demande sur deux types de chômage partiel différents pour un même mois (exemple le plus fréquent : spécifique nickel jusqu'au 12 mai puis exactions à partir du 13 mai). Un même salarié pouvant donc avoir bénéficié de deux types de chômage partiel différents au cours du même mois, le total sans double compte dénombre les salariés distincts indemnisés au cours d'un mois donné.

Salariés indemnisés au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : Cafat - GNC - Isee - Données provisoires

Salariés indemnisés au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun		Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
	2023	2024	2024	2024	2024
Janvier	24	20	-	-	20
Février	44	30	-	-	30
Mars	39	202	32	-	234
Avril	35	407	318	-	725
Mai	26	540	223	6 430	7 052
Juin	79	210	301	14 723	15 155
Juillet	69	26	117	14 649	14 792
Août	65	-	77	12 398	12 475
Septembre	10	-	12	7 985	7 997
Octobre	11	-	-	3 202	3 202
Novembre	14	-	-	-	-
Décembre	12	-	-	-	-
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	147	707	586	21 980	18 063

Sources : Cafat - GNC - Isee - Données provisoires

Unité : nombre

Entreprises

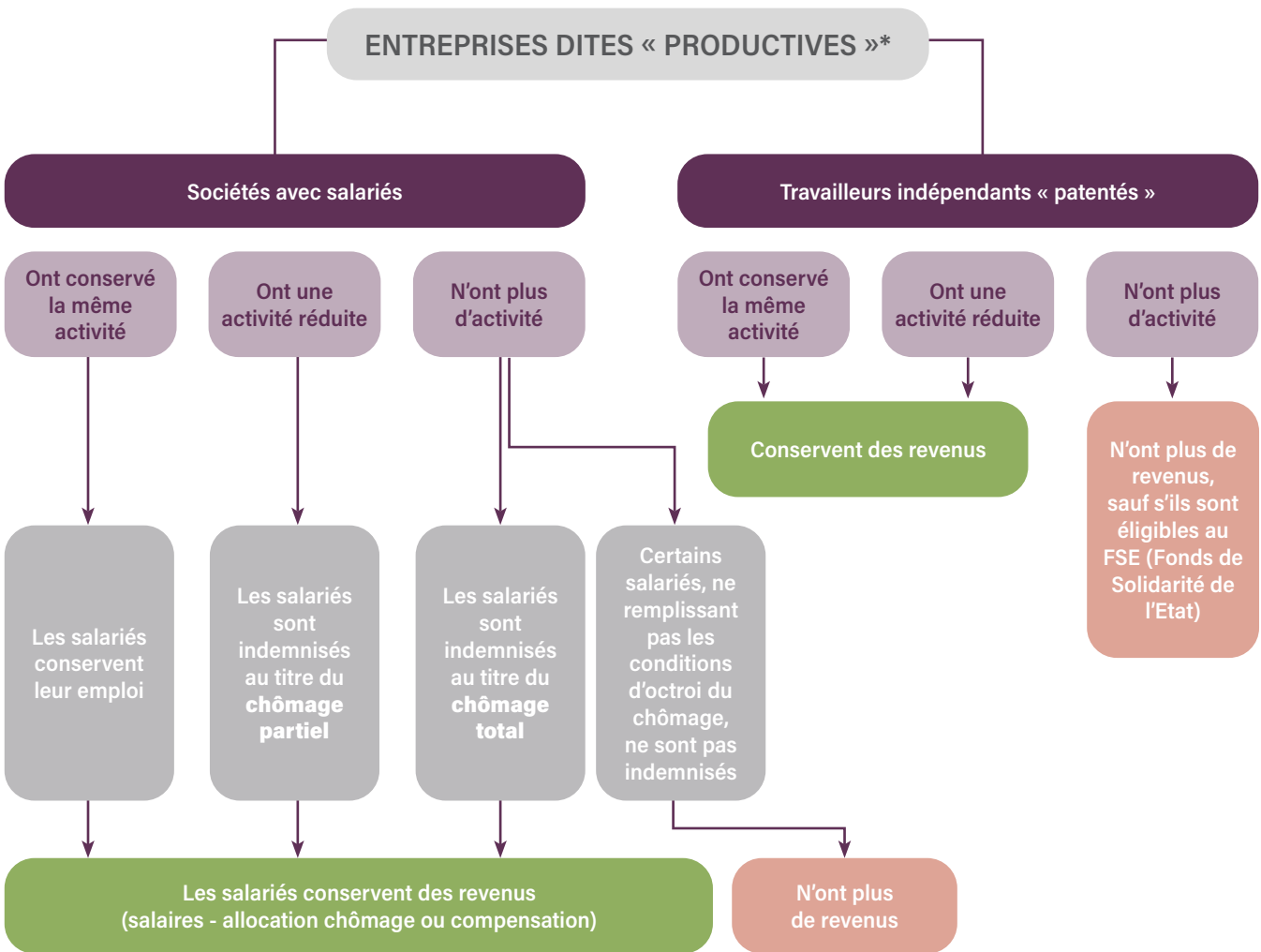
Répartition des entreprises



*Les formes juridiques retenues sont les suivantes : Société en nom collectif (SNC), Société de Participations Financières de Profession Libérale Société à responsabilité limitée, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL), SARL unipersonnelle (EURL), Société à responsabilité limitée (SARL), SA d'économie mixte à conseil d'administration (SAEM), SA à conseil d'administration, Société par actions simplifiée (SAS), Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA), Exploitation agricole à responsabilité limitée, Société civile professionnelle (SCP), Société civile d'attribution, Société civile de moyens (SCM), Société civile d'exploitation agricole (SCEA - SCA), Groupement d'intérêt économique (GIE).

** Les formes juridiques non décrites sont les suivantes : Société civile immobilière (SCI), Groupement de droit particulier local (GDPL), Association loi de 1901 et assimilé, Organisme mutualiste, Comité d'entreprise (CE), Organisme professionnel, Syndicat de propriétaires, Fondation, Parti politique, Organisation internationale, Consulat.

L'impact de la crise sur les revenus des travailleurs



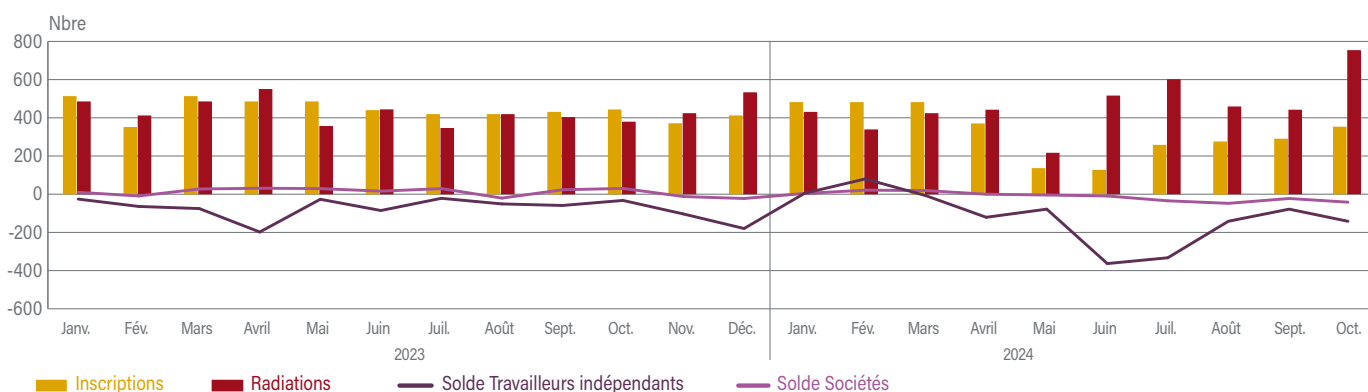
● Démographie des entreprises

L'indicateur porte sur le nombre mensuel d'inscriptions et de radiations au Ridet, de travailleurs indépendants (« patentés ») et de sociétés.

Le solde (créations – radiations), s'il est négatif, traduit une baisse du nombre d'entreprises en activité.

Les formes juridiques retenues sont les suivantes : Société en nom collectif (SNC), Société de Participations Financières de Profession Libérale Société à responsabilité limitée, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL), SARL unipersonnelle (EURL), Société à responsabilité limitée (SARL), SA d'économie mixte à conseil d'administration (SAEM), SA à conseil d'administration, Société par actions simplifiée (SAS), Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA), Exploitation agricole à responsabilité limitée, Société civile professionnelle (SCP), Société civile d'attribution, Société civile de moyens (SCM), Société civile d'exploitation agricole (SCEA - SCA), Groupement d'intérêt économique (GIE).

Evolution du nombre d'inscriptions et de radiations des entreprises au Ridet et du solde pour les travailleurs indépendants et les sociétés



Source : Isee - Ridet

Inscriptions et radiations des entreprises au Ridet (travailleurs indépendants et sociétés)

	TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				SOCIÉTÉS			
	Inscriptions		Radiations		Inscriptions		Radiations	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Janvier	365	384	383	372	86	67	63	54
Février	286	356	342	270	53	82	59	57
Mars	353	366	420	366	91	62	52	38
Avril	312	270	500	382	84	66	46	58
Mai	288	114	307	184	75	24	41	22
Juin	303	106	380	472	71	24	49	26
Juillet	284	201	298	522	70	28	32	56
Août	284	221	327	368	63	32	75	73
Septembre	298	240	349	334	67	37	39	58
Octobre	302	298	327	447	83	39	48	73
Novembre	254		349		63		67	
Décembre	258		428		86		99	
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	3 587	2 556	4 410	3 717	892	461	670	515

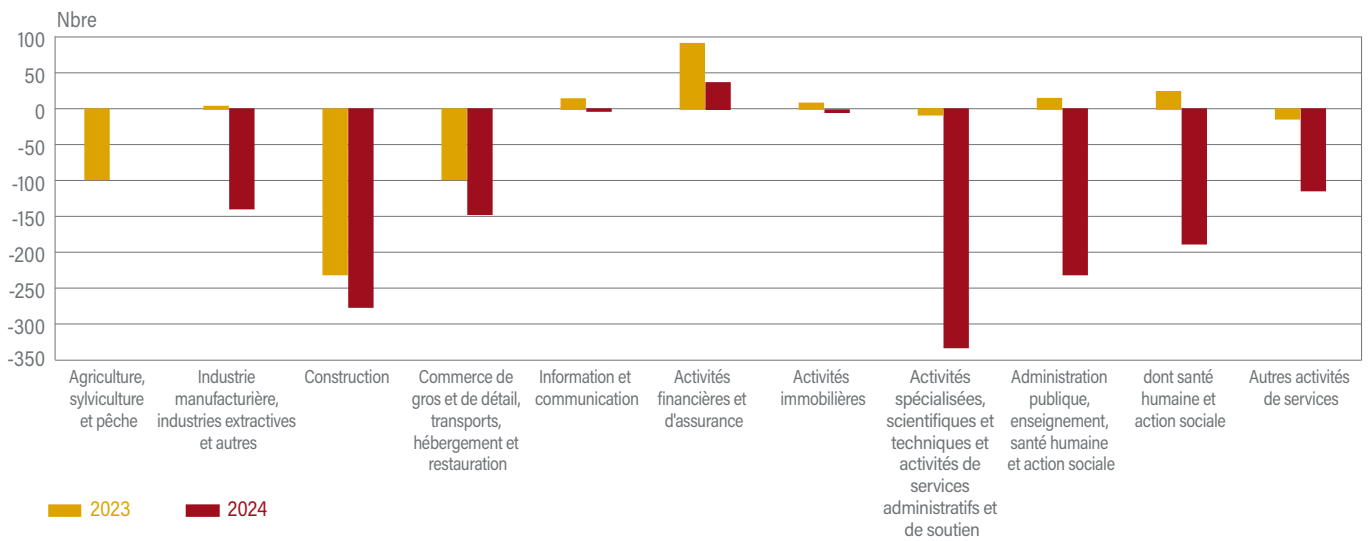
Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

● Démographie des entreprises, par secteur d'activité

L'indicateur porte sur le solde d'entreprises inscrites au Ridet selon l'activité principale exercée.

Comparaison 2023-2024 du solde entre les inscriptions et les radiations au Ridet, des travailleurs indépendants et des sociétés, cumulé de janvier à octobre



Source : Isee - Ridet

Inscriptions et radiations des entreprises au Ridet, cumulé de janvier à octobre

SECTEUR DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE EXERCÉE PAR L'ENTREPRISE	Inscriptions		Radiations		Solde (inscriptions - radiations)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Agriculture, sylviculture et pêche	358	286	453	286	-95	0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	368	292	366	435	2	-143
Construction	301	224	536	498	-235	-274
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	641	558	739	705	-98	-147
Information et communication	87	68	72	73	15	-5
Activités financières et d'assurance	119	61	28	22	91	39
Activités immobilières	52	37	43	41	9	-4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1 022	763	1 031	1 095	-9	-332
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	603	512	585	743	18	-231
<i>dont santé humaine et action sociale</i>	452	374	427	558	25	-184
Autres activités de services	267	216	284	334	-17	-118
TOTAL	3 818	3 017	4 137	4 232	-319	-1 215

Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

● Démographie des entreprises, par province

L'indicateur porte sur le nombre mensuel d'inscriptions et de radiations au Ridet, de travailleurs indépendants (« patentés ») et de sociétés, selon la province du siège social de l'entreprise. Pour les travailleurs indépendants, il s'agit le plus souvent de la province de leur domicile.

Le solde (créations – radiations), s'il est négatif, traduit une baisse du nombre d'entreprises en activité.

Inscriptions et radiations au Ridet des travailleurs indépendants et des sociétés, cumulé de janvier à octobre

PROVINCE DU SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ENTREPRISE	Inscriptions		Radiations		Solde (inscriptions - radiations)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
PROVINCE SUD, dont	3 068	2 471	3 219	3 436	-151	-965
Activités de services administratifs et de soutien	603	478	602	648	1	-170
Construction	260	195	446	418	-186	-223
Industrie manufacturière	301	254	285	367	16	-113
Santé humaine et action sociale	407	339	370	495	37	-156
PROVINCE NORD, dont	555	437	657	587	-102	-150
Activités de services administratifs et de soutien	129	100	142	156	-13	-56
Agriculture, sylviculture et pêche	122	143	148	96	-26	47
Construction	33	23	57	56	-24	-33
Santé humaine et action sociale	33	28	44	50	-11	-22
PROVINCE ÎLES, dont	195	109	261	209	-66	-100
Activités de services administratifs et de soutien	50	31	59	52	-9	-21
Agriculture, sylviculture et pêche	64	19	51	40	13	-21
Construction	8	6	33	24	-25	-18
Industrie manufacturière	10	7	15	20	-5	-13
TOTAL	3 818	3 017	4 137	4 232	-319	-1 215

Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

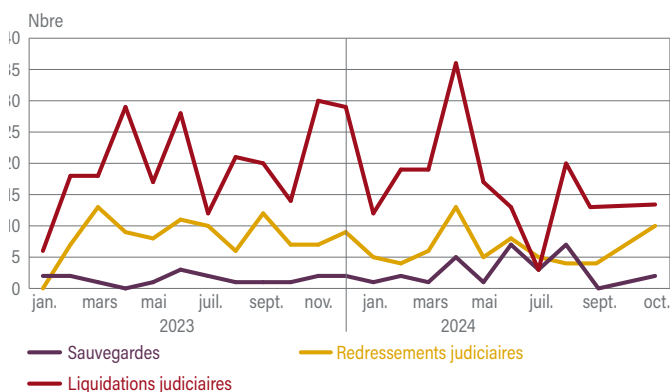
● Procédures collectives

L'indicateur porte sur le nombre de mandats de procédures collectives ouvertes auprès du mandataire judiciaire, selon le mois de l'ouverture de la procédure.

La procédure collective est un dispositif juridique de prévention et de traitement des difficultés financières des entreprises. Elle prend les formes suivantes : sauvegardes (quand l'entreprise n'est pas en cessation de paiement), redressements judiciaires (l'entreprise est en état de cessation de paiement mais un redressement économique est envisageable) ou liquidations judiciaires (lorsqu'une entreprise est en état de cessation des paiements et que son redressement est manifestement impossible).

Seule la liquidation judiciaire mettra fin à l'activité de l'entreprise. Le mois d'ouverture de la procédure n'est pas le mois de cessation réelle d'activité de l'entreprise.

Évolution du nombre de procédures collectives ouvertes, selon le mois de l'ouverture



Source : Mandataire judiciaire

Procédures collectives ouvertes, selon le mois de l'ouverture

	2023	2024
Janvier	8	18
Février	27	25
Mars	32	26
Avril	38	54
Mai	26	23
Juin	42	28
Juillet	24	11
Août	28	31
Septembre	33	16
Octobre	22	25
Novembre	39	
Décembre	40	
TOTAL	359	257

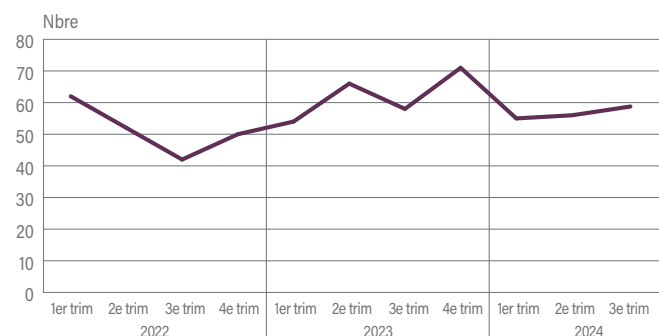
Source : Mandataire judiciaire

Unité : nombre

● Liquidations judiciaires

L'indicateur porte sur le nombre de cessations effectives d'activité à la suite d'une liquidation judiciaire, qui ont donné lieu à une radiation au Ridet, selon le trimestre du jugement prononçant cette liquidation, donc le trimestre de cessation effective d'activité.

Évolution du nombre de liquidations judiciaires prononcées au cours du trimestre



Source : Isee - Ridet

Liquidations judiciaires prononcées au cours du trimestre

	2023	2024
1 ^{er} trimestre	54	57
2 ^e trimestre	67	56
3 ^e trimestre	58	59
4 ^e trimestre	71	
TOTAL	250	172

Source : Isee - Ridet

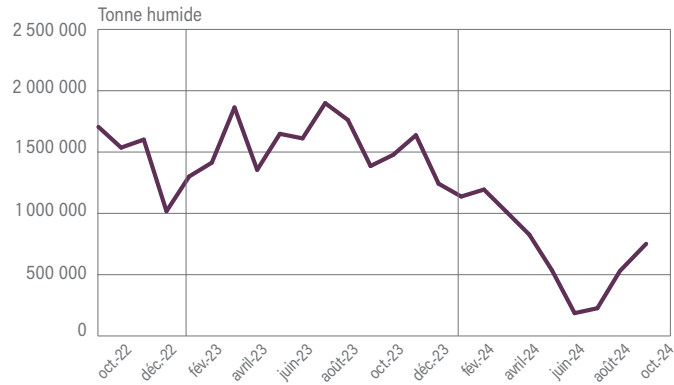
Unité : nombre

Activité économique

● **Extraction minière**

L'indicateur porte sur la quantité de minerai brut extraite chaque mois par les opérateurs miniers, quelle que soit sa teneur en nickel.

Évolution de l'extraction minière



Sources : DIMENC - Isee

Extraction minière

	2023	2024
Janvier	1 332 870	1 165 885
Février	1 448 083	1 223 793
Mars	1 908 471	1 037 024
Avril	1 388 236	848 334
Mai	1 688 476	551 118
Juin	1 650 732	193 530
Juillet	1 944 439	234 616
Août	1 804 352	545 770
Septembre	1 420 226	752 272
Octobre	1 513 444	
Novembre	1 676 869	
Décembre	1 274 553	
TOTAL	19 050 751	6 552 342

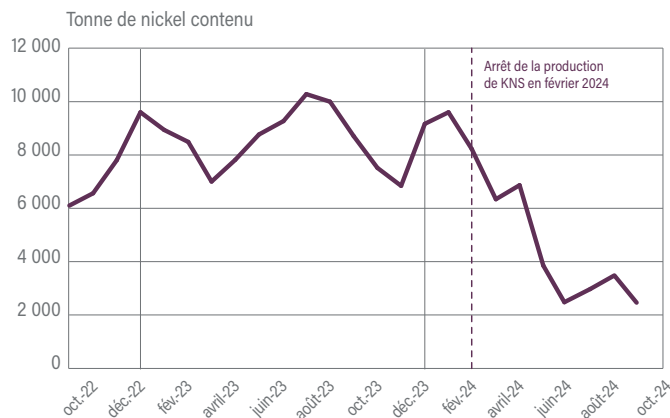
Sources : DIMENC - Isee

Unité : tonne humide

● **Production métallurgique**

L'indicateur porte sur les quantités produites, chaque trimestre, par les entreprises métallurgiques.

Évolution de la production métallurgique



Sources : DIMENC - Isee

Production métallurgique

	2023	2024
Janvier	9 014	9 675
Février	8 466	8 332
Mars	7 102	6 314
Avril	8 071	6 940
Mai	8 936	3 877
Juin	9 317	2 378
Juillet	10 529	2 515
Août	10 006	2 732
Septembre	8 632	2 508
Octobre	7 535	
Novembre	6 911	
Décembre	9 133	
TOTAL	103 652	45 272

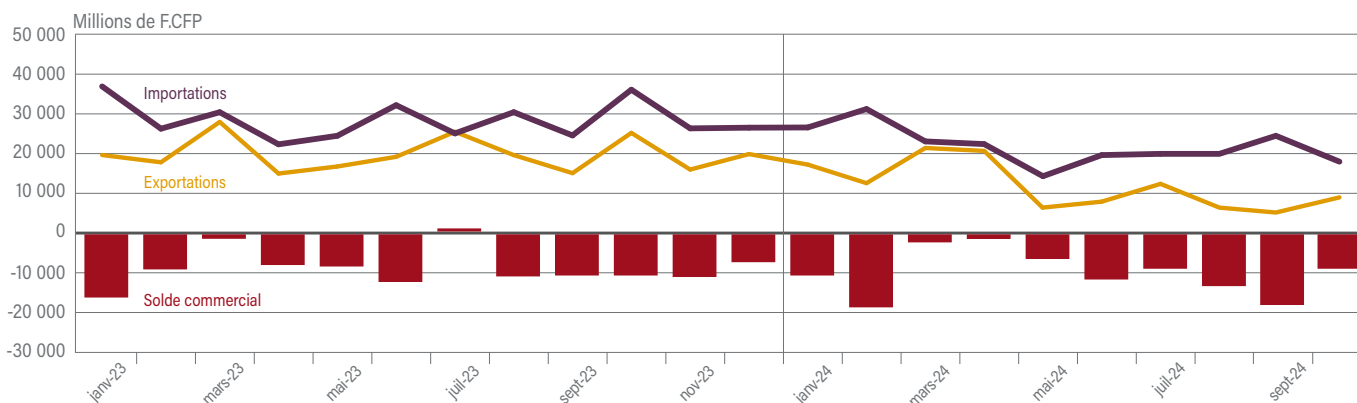
Sources : DIMENC - Isee

Unité : tonne de nickel contenu

● **Échanges extérieurs**

L'indicateur porte sur la valeur des échanges extérieurs de marchandises de la Nouvelle-Calédonie et le solde commercial qui en résulte.

Evolution des échanges de marchandises entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde



Sources : DRDNC - Isee

Échanges de marchandises entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde

	2023			2024		
	Importations	Exportations	Solde commercial	Importations	Exportations	Solde commercial
Janvier	38 082	19 615	-18 468	27 853	16 766	-11 087
Février	27 498	16 964	-10 534	30 784	11 260	-19 523
Mars	30 403	29 266	-1 138	23 691	21 859	-1 831
Avril	22 819	13 817	-9 002	22 896	21 915	-981
Mai	25 367	16 187	-9 180	14 310	7 075	-7 235
Juin	32 884	19 121	-13 763	19 600	7 969	-11 631
Juillet	26 082	26 359	277	19 965	11 236	-8 728
Août	31 475	19 596	-11 879	19 982	6 567	-13 416
Septembre	25 477	14 194	-11 283	24 722	6 316	-18 406
Octobre	37 259	26 237	-11 022	18 047	9 284	-8 762
Novembre	27 595	15 245	-12 349			
Décembre	27 798	19 812	-7 985			
TOTAL	352 740	236 414	-116 326	221 849	120 249	-101 600

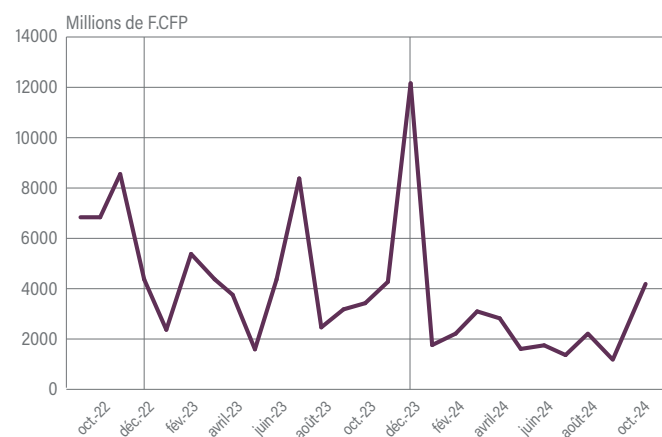
Sources : DRDNC - Isee

Unité : million de F.CFP

● **Exportations minières**

L'indicateur porte sur la valeur des exportations de minerai de nickel.

Évolution de la valeur des exportations minières



Sources : DRDNC - Isee

Exportations minières

	2023	2024 (P)
Janvier	4 809	1 844
Février	4 839	2 114
Mars	5 438	3 089
Avril	3 509	2 953
Mai	5 558	1 579
Juin	7 313	1 811
Juillet	6 025	1 295
Août	7 314	2 075
Septembre	5 710	1 210
Octobre	5 707	4 183
Novembre	7 530	
Décembre	6 279	
TOTAL	70 031	22 153

Sources : DRDNC - Isee

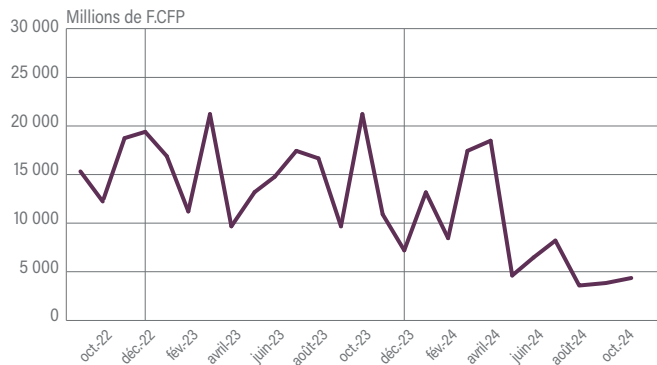
Unité : million de F.CFP

(P) : Provisoire

● Exportations métallurgiques

L'indicateur porte sur la valeur des exportations de produits métallurgiques.

Évolution de la valeur des exportations métallurgiques



Sources : DRDNC - Isee

Exportations métallurgiques

	2023	2024 (P)
Janvier	17 578	13 088
Février	13 530	8 351
Mars	16 982	17 050
Avril	12 990	18 246
Mai	12 371	4 875
Juin	15 011	5 525
Juillet	9 547	7 815
Août	19 858	3 163
Septembre	15 819	3 406
Octobre	14 570	3 602
Novembre	11 841	
Décembre	10 351	
TOTAL	170 447	85 121

Sources : DRDNC - Isee

Unité : million de F.CFP

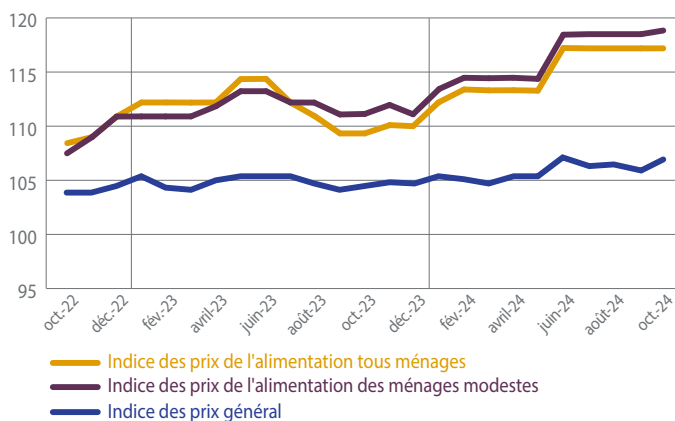
(P) : Provisoire

● Indice des prix

L'indicateur porte sur l'indice général des prix à la consommation (IPC) et sur l'indice alimentation de l'IPC, établis mensuellement.

L'indice des prix à la consommation (IPC) vise à estimer l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par l'ensemble des ménages calédoniens. Or, les structures de consommation étant propres à chaque ménage, pour le calcul de l'IPC des ménages modestes, c'est la structure des 20 % des ménages les plus modestes qui est retenue. En effet, leur pouvoir d'achat étant, par définition, inférieur à celui du ménage moyen, ils sont d'autant plus fragilisés par les hausses de prix, notamment celles concernant l'alimentation. L'indice alimentation présenté ici concerne l'ensemble des ménages et les 20 % des ménages les plus modestes.

Evolution de l'indice des prix général et de l'indice des prix de l'alimentation selon le type de ménage



Source : Isee

Base 100 décembre 2021

Indice des prix de l'alimentation selon le type de ménage

	Tous ménages		Ménages modestes	
	2023	2024	2023	2024
Janvier	112,19	112,00	111,35	113,44
Février	112,31	113,39	111,40	114,47
Mars	112,18	113,31	111,35	114,43
Avril	112,46	113,32	111,84	114,31
Mai	114,35	113,00	113,23	114,21
Juin	113,63	117,22	112,93	118,45
Juillet	112,44	116,53	112,36	117,93
Août	110,90	117,19	111,87	118,50
Septembre	109,33	117,09	111,08	118,18
Octobre	109,12	117,12	111,13	118,88
Novembre	110,43		111,96	
Décembre	109,77		111,38	

Source : Isee

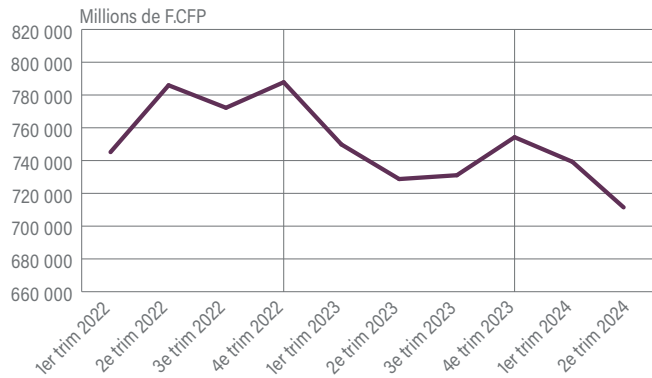
Base 100 décembre 2021

Activité financière

● Épargne

L'indicateur porte sur le montant de l'épargne collectée par les établissements financiers locaux, au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant de l'épargne collectée auprès des entreprises et des ménages



Source : IEOM

Épargne collectée auprès des entreprises et des ménages

	Entreprises		Ménages	
	2023	2024	2023	2024
1 ^{er} trimestre	274 967	253 514	473 920	486 335
2 ^e trimestre	252 754	242 126	476 431	469 001
3 ^e trimestre	253 010		478 047	
4 ^e trimestre	270 177		484 911	

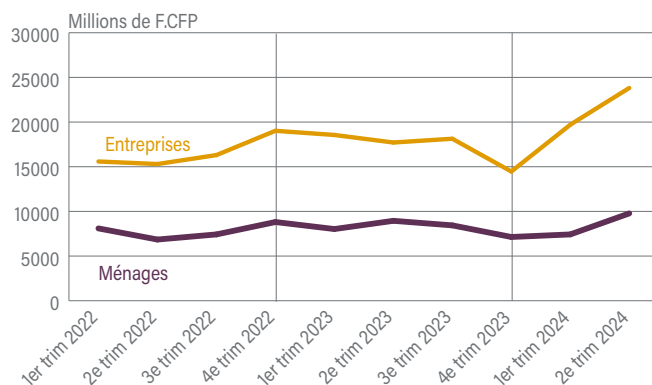
Source : IEOM

Unité : million F. CFP

● Solvabilité

L'indicateur porte sur le montant des créances douteuses (c'est-à-dire qui ne sont pas payées à l'échéance), au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant des créances douteuses nettes



Source : IEOM

Encours de créances douteuses nettes

	Entreprises		Ménages	
	2023	2024	2023	2024
1 ^{er} trimestre	17 627	19 123	7 979	7 497
2 ^e trimestre	17 093	23 850	8 324	9 431
3 ^e trimestre	17 570		8 091	
4 ^e trimestre	14 891		7 270	

Source : IEOM

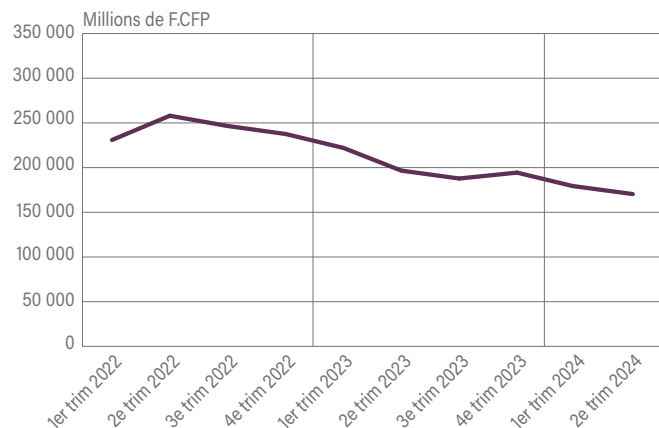
Unité : million F. CFP

Activité financière

● Trésorerie des entreprises

L'indicateur porte sur le montant des dépôts à vue des entreprises (c'est-à-dire des sommes disponibles à tout moment sur un compte bancaire courant), au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant des montants des dépôts à vue des entreprises



Source : IEOM

Dépôts à vue des entreprises

	2023	2024
1 ^{er} trimestre	224 007	176 529
2 ^e trimestre	198 752	170 607
3 ^e trimestre	184 954	
4 ^e trimestre	192 603	

Source : IEOM

Unité : million F.CFP

Annexe 1 - Les conditions d'ouverture de droit au chômage**Chômage total :**

Le chômage total de droit commun est soumis à des conditions d'ouverture de droits, notamment :

- Avoir cotisé au régime d'assurance Chômage de la Cafat au moins 9 mois
- Avoir effectué en Nouvelle-Calédonie au moins 1 521 heures de travail pendant les 12 mois précédant la rupture du contrat de travail
- Ne pas avoir quitté volontairement son emploi (i.e. ne pas avoir démissionné sauf motif légitime)
- Être inscrit comme demandeur d'emploi auprès des structures provinciales.
- Être à la recherche effective et permanente d'un emploi

Suite aux exactions, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté des mesures de chômage total spécifique aux exactions débutées en mai 2024 (délibération n°147/CP du 14 juin 2024). Les conditions d'ouverture de droit listées précédemment ne sont pas requises dans ce cas. Par contre, ce dispositif ne s'adresse qu'aux salariés dont le contrat de travail a été rompu du fait des exactions de mai 2024 (rupture définitive du contrat de travail suite à la destruction totale de l'entreprise en raison par exemple d'un incendie sans possibilité de reprise de l'activité). Les entreprises concernées sont listées dans un arrêté du gouvernement.

Chômage partiel :

Le dispositif de chômage partiel de droit commun qui pré-existait, a été complété :

- D'un dispositif spécifique nickel, pour les entreprises touchées par la crise du nickel (délibération n° 396 du 28 mars 2024)
- D'un dispositif spécifique aux exactions débutées en mai 2024 (délibération n° 147/CP du 14 juin 2024)

L'indemnisation du chômage partiel est versée par la Cafat à l'entreprise, a posteriori, en remboursement des salaires versés pour des heures non travaillées, après réception des états envoyés par les entreprises. Quand elles ne disposaient pas de la trésorerie suffisante, certaines entreprises ont pu faire une demande d'avance.